

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- votants par procuration	6 (puis 5, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- absents	2
- total des votants	27

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 8 avril 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19), Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Patrick CIBOIS qui donne pouvoir à M. Patrick WALCZAK (pour une partie de la séance, M. CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)

M. Xavier PICAVET qui donne pouvoir à M. Jean-Paul MANGIN

M. Jean-Yves GOGNET qui donne pouvoir à Mme Brigitte LEROUX

M. Romuald HAUCHECORNE qui donne pouvoir à M. Jean-Marie MOREL

M. Kamel BELGHACHEM qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE

M. Teddy LECLERC qui donne pouvoir à M. Yoann LAVERNHE

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Frédéric LE PAGE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.23/04.19

Objet : Requalification du centre-ville « Les Chouquets »
Acquisition du garage cadastré AL N°1090, situé au N°4 rue Pasteur, propriété de Monsieur Yves LOTTI

Délibération n°: D.23/04.19

**Objet : Requalification du centre-ville « Les Chouquets »
Acquisition du garage cadastré AL N°1090, situé au N°4 rue Pasteur, propriété de Monsieur Yves LOTTI**

Monsieur WALCZAK indique qu'afin de pouvoir poursuivre, de manière cohérente, la restructuration de son centre ancien, la Ville de Lillebonne s'est portée acquéreur des ensembles immobiliers situés aux N°1 et 3 rue des Chouquets, ainsi que N°4 rue Pasteur.

Cependant, afin d'avoir la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre, il reste à acquérir la parcelle cadastrée AL N°1090, d'une surface de 20 m², sur laquelle est édifié un garage. Un accord a été trouvé avec Monsieur Yves LOTTI, propriétaire de ce bien, qui consent à le vendre à la Commune au prix de 9 000 € ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la proposition d'achat faite par la Ville de Lillebonne, en vue d'acquérir la parcelle bâtie précitée, située au N°4 rue Pasteur, au prix de 9 000 € ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville,

Considérant, l'accord écrit, en date du 22 février 2019, donné par Monsieur Yves LOTTI, propriétaire de ce bien,

Considérant que le montant de la vente est inférieur à 180 000 € et que, par conséquent, la saisine de France Domaine n'est pas nécessaire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition, auprès de Monsieur Yves LOTTI, de la parcelle bâtie cadastrée AL N°1090, d'une surface de 20 m², située au N°4 rue Pasteur, au prix de 9 000 € ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 23 VOIX POUR (22 ELUS DE LA MAJORITE
ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN »)
ET 4 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE
MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

